

# Avant-propos du préfet

La loi n°2004-811 du 13 août 2004 portant modernisation de la sécurité civile place le citoyen au coeur du dispositif de sécurité.

Toute personne doit en effet pouvoir concourir, par son comportement et dans la mesure de ses possibilités, à la prévention des risques et à la prise des premières dispositions nécessaires. Pour ce faire, la prévention va de pair avec l'information préventive des populations qui vise à renseigner le citoyen sur les risques naturels ou technologiques susceptibles de se produire sur son lieu de vie, de travail ou de vacances ainsi que sur les mesures de sauvegarde prévues pour s'en protéger ou en réduire les effets.

C'est pourquoi les risques auxquels pourraient être confrontés les habitants de la Haute-Savoie sont recensés et étudiés dans le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), qui doit permettre au citoyen de maintenir le lien de confiance avec les autorités en charge de sa protection.

Le DDRM de la Haute-Savoie, qui en est à sa quatrième édition, a pour vocation de développer la culture du risque qui cimenter la réponse collective aux événements majeurs. Sa diffusion représente un volet important de la politique de sécurité civile initiée dans le département.

Cette démarche associe les 294 maires du département qui ont pour mission de relayer ces informations auprès de leurs administrés grâce à la réalisation du Dossier d'Information Communale des Risques Majeurs (DICRIM), partie intégrante du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce document d'information préventive de la population est consultable en mairie et sur le site de la Préfecture.

La sécurité civile est l'affaire de tous. Chaque citoyen a un rôle à tenir. Il paraît dès lors utile de montrer que chaque individu a la possibilité de s'engager dans une activité de sécurité civile, au profit de la Nation. Le volontariat sapeurs-pompiers, les associations, les réserves communales de sécurité civile, la sensibilisation à l'école sont autant de moyens d'y parvenir.

Informés, vous pourrez agir, concourir à l'action des pouvoirs publics qui, pour être efficace, doit être collective.

Le Préfet de la Haute-Savoie



Jean-Luc VIDELAINE